Nations Unies S/PV.5284



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5284e séance

Mardi 18 octobre 2005, à 15 h 15
New York

Président :	M. Dumitru	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

05-55784 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Chef du Protocole à escorter S. E. M. Gérard Latortue, Premier Ministre de la République d'Haïti, à la table du Conseil.

M. Gérard Latortue, Premier Ministre de la République d'Haïti, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre de la République d'Haïti.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/631, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

J'invite à présent le Premier Ministre de la République d'Haïti à prendre la parole.

M. Latortue (Haïti) : C'est la deuxième fois cette année que j'ai l'occasion de rencontrer les honorables membres du Conseil de sécurité pour discuter avec eux de la situation en Haïti.

J'ai lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans ses aspects politiques et dans la préparation des élections et aussi en tout ce qui concerne la sécurité. Je voudrais assez rapidement sur ces trois points faire part de nos commentaires et en même temps de toute la gratitude du Gouvernement haïtien concernant l'appui que lui apporte le système des Nations Unies à travers la MINUSTAH.

Tout d'abord, pour les aspects politiques, je renouvellerai l'engagement pris par le Gouvernement de transition d'assurer le transfert du pouvoir le 7 février 2006, comme convenu, à la date constitutionnelle. Le Président de la République, moi-même et tous les membres du gouvernement, nous avons considéré l'engagement que nous avions pris comme un engagement qui garantit la crédibilité du Gouvernement. Avec la MINUSTAH et les autres organisations internationales qui nous assistent, telles que l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de la Francophonie, et tous les autres bailleurs de fonds qui nous assistent, nous avons tenu à faire sorte que les élections aient lieu et que le transfert de pouvoir se passe très bien le 7 février. Le Président de la République passera l'écharpe présidentielle sur le nouveau Président élu et, quelques jours après, j'espère que le nouveau Président formera son gouvernement, désignera un nouveau Premier Ministre et moi-même, à mon tour, passer la primature à celui que le parlement aurait approuvé.

La situation politique en Haïti a évolué, je crois dans le bon sens, depuis la dernière fois que j'ai été ici au Conseil. Je dis bien dans le bon sens parce que, même quand aujourd'hui nous avons plus de 40 partis politiques en Haïti, même quand nous avons plus de 30 candidats à la présidence, je suis heureux d'informer le Conseil que les partis politiques travaillent très bien ensemble. Aujourd'hui, ils se parlent, et, peut-être, c'est l'occasion pour moi d'exprimer mes remerciements au Gouvernement norvégien, qui, à plusieurs reprises, a organisé en Norvège des réunions au cours desquelles tous les partis politiques ont été invités et tous ont appris à travailler ensemble. Les partis ont signé un pacte de gouvernabilité qui garantit que quel que soit le parti élu, quel que soit le Président qui sortira des urnes, il travaillera avec l'opposition, il reconnaîtra les droits de l'opposition. Je crois que ceci est une première dans l'histoire politique du pays. Nous sommes heureux aussi d'informer le Conseil que nous avons tout fait pour assurer l'inclusion de tous les partis politiques dans le processus électoral. Aujourd'hui, tous les partis sont représentés, et il y a de moins en moins de

problèmes avec les partis politiques en Haïti. D'ailleurs, aujourd'hui même, ils se sont réunis pour créer une Commission de garantie électorale.

Bien entendu, pour qu'un nouveau Président puisse être installé le 7 février, il faut d'abord que les élections aient lieu. Nous avons enregistré un certain retard dans le processus électoral, retard qui a été dû, en particulier, au fait que le Conseil électoral provisoire (CEP) ne s'était pas rendu compte de la nature réelle de ses fonctions, que les neuf Conseillers faisaient partie d'un Conseil électoral, et comme tout Conseil, les membres ne devaient pas être préoccupés par la gestion quotidienne du processus électoral. Le Conseil est là pour donner les grandes orientations, définir les objectifs et les stratégies et contrôler, mais l'exécution devait être assurée par une structure exécutive, et ceci a été fait ce samedi.

Nous avons installé un Directeur général du Conseil électoral qui assurera l'exécution de toutes les grandes décisions prises par le CEP. C'est une décision que nous avons prise en étroite collaboration avec la MINUSTAH, et nous sommes très heureux de savoir que l'ensemble de la communauté internationale installée en Haïti a assisté à l'installation de ce nouveau Directeur général et lui apporte tout le soutien nécessaire pour que, aujourd'hui, il puisse accélérer le processus électoral.

Sur le plan législatif, nous avons pris aussi toute une série de mesures pour réduire les délais de traitement des contentieux, pour éliminer toutes les contraintes qui auraient pu constituer un frein au processus électoral. Je crois que dès mon retour en Haïti la semaine prochaine, et certainement dès le retour aussi de M. Valdés, parce que nous travaillons ensemble en étroite collaboration, nous allons être en mesure d'une façon définitive de présenter un nouveau calendrier électoral, de telle façon que la transmission de pouvoir le 7 février soit assurée et garantie.

Dans le domaine de la sécurité, je puis dire que depuis les nouvelles mesures édictées par le Conseil de sécurité au mois de juin dernier et avec le renforcement du mandat de la MINUSTAH et surtout avec les prévisions et les recommandations en vue d'une plus grande coopération et coordination entre la MINUSTAH et la Police nationale, les choses vont nettement mieux et aujourd'hui, en Haïti, nous parlons de moins en moins des problèmes de sécurité. S'il y a une ou peut-être deux poches d'insécurité, ces poches sont réduites au minimum, et avec l'arrivée prochaine des 700 policiers qui doivent venir de la Jordanie, je crois que c'est un problème qui appartiendra au passé.

Ce succès est dû à la grande collaboration qui existe entre la MINUSTAH et la Police nationale. Cette coopération a été rendue possible par la décision du Gouvernement de nommer un nouveau Directeur général de la Police qui comprend mieux que son prédécesseur les impératifs du partenariat. C'est ce partenariat qui garantit le fait que la sécurité en Haïti aujourd'hui n'est pas un problème aussi aigu qu'il ne l'était au moment où nous nous sommes rencontrés.

Bien entendu, il reste toujours le grand problème du désarmement. Nous avons des équipes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), et cela commence à marcher. Mais les membres savent que dans le domaine du désarmement, malheureusement, les exemples d'autres pays ne sont pas toujours applicables dans leur totalité à un pays donné.

Mais, ici, la MINUSTAH et la Police nationale travaillent la main dans la main pour arriver à désarmer les gangs qui existaient en Haïti, et ces temps derniers les progrès sont notables. Mais il y a une chose que nous avons constatée du côté du Gouvernement, c'est que certains gangs fonctionnaient en complicité avec des agents de la Police nationale. Le nouveau Directeur général de la Police a eu le courage de mettre de l'ordre dans sa propre maison. Il m'a dit il y a juste quelques jours qu'une des sources d'insécurité était des agents de la Police, des agents corrompus, qui avaient été recrutés sous l'ancien régime et qui, compte tenu de l'impunité dont ils bénéficiaient, rançonnaient la population et kidnappaient d'innocentes personnes. Samedi dernier, le Directeur général de la Police a mis sous arrêts 15 agents policiers.

L'épuration de la Police continue parce que ces gangs fonctionnaient surtout grâce à la complicité qu'ils avaient dans la Police même. Ce travail est un travail extrêmement important, extrêmement délicat, qui met en danger la vie même de notre nouveau Directeur général de la Police. Il me plait de remercier la MINUSTAH qui, quand elle s'est rendu compte de cette situation, a mis des agents de la MINUSTAH pour aider à assurer la sécurité de notre chef de Police. Je crois que nous allons dans la bonne direction.

Bien entendu, il nous faut faire un effort encore plus grand pour maintenir le climat de sécurité pendant

le processus électoral. Nous avons fait appel à l'Union européenne pour voir si elle pouvait mettre à notre disposition un certain nombre de policiers, uniquement pour la période électorale. Demain, par ailleurs, je serai à Paris, et je dois rencontrer le Président Diouf, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, qui a promis aussi de nous aider à trouver un certain nombre de policiers francophones qui pourraient se joindre à l'effort de la MINUSTAH pour renforcer le personnel policier pendant le processus électoral. Le Canada aussi vient de nous envoyer quelques policiers supplémentaires.

Autrement dit, il ne faut pas nous laisser leurrer par l'apparente accalmie qui règne en Haïti aujourd'hui. Il y a quand même des forces qui s'opposent à la démocratie, qui s'opposent au transfert de pouvoir par des élections libres et honnêtes. Il nous revient donc d'œuvrer de concert pour mettre en place tous les moyens pour renforcer la sécurité pendant le processus électoral.

Et parlant de sécurité, il nous faut parler aussi du problème des droits de l'homme et de la situation des droits de l'homme en Haïti. C'est un sujet toujours très délicat, qui a plusieurs facettes. Quand d'un côté il y a des gangs armés qui peuvent en toute impunité arrêter, tuer, torturer, kidnapper, et de l'autre côté une Police pas toujours très forte, pas toujours très bien armée, assistée par la MINUSTAH, et qui doit réprimer ces actes de violence. La frontière entre la défense des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité est parfois une frontière assez difficile à délimiter. J'ai vu dans la presse internationale des attaques non seulement contre la Police nationale mais aussi contre la MINUSTAH, accusant ces institutions de violer les droits de l'homme de ceux qui font partie des gangs.

Je puis dire que s'il y a des apparences de violations des droits de l'homme, je peux assurer le Conseil que ces violations ne sont pas délibérées. La MINUSTAH essaie de protéger la population haïtienne. La MINUSTAH essaie de protéger les innocents qui sont attaqués et la Police nationale joint ses forces à celles de la MINUSTAH pour faire régner la sécurité en Haïti. Il peut y avoir des dérapages. Il peut y avoir des bavures, mais j'assure les membres du Conseil que si nous les découvrons et si les preuves existent, la Police nationale, sous le commandement de son nouveau chef, et avec l'appui du Ministre de la justice, poursuivra tous ceux qui, délibérément, se confèrent le droit de violer les droits de l'homme. L'arrestation de ces 15 policiers est une preuve supplémentaire de la volonté du Gouvernement de veiller au respect des droits de l'homme.

Comme nous parlons des droits de l'homme, il y a un chapitre sur lequel je dois malgré tout m'attarder un moment : la question de la justice en Haïti. Nous vivons dans un pays où le système judiciaire a été, pour différentes raisons, corrompu, et ceci pendant des décennies. On imagine bien qu'en un peu moins de deux ans, le Gouvernement transitoire n'a pu réparer tous les torts du passé. Mais ce que nous voulons, c'est que la communauté internationale accorde, dans son programme de coopération avec Haïti, une place de choix à la justice. Il faudra que l'assistance technique de la communauté internationale nous aide à réformer notre système de justice, à former des juges ainsi qu'à créer, pour les magistrats, des conditions de travail qui assurent leur indépendance. La volonté politique est là, les moyens ne sont pas toujours disponibles, et les mentalités aussi doivent changer. C'est un travail de longue haleine. Je me réjouis qu'un certain nombre de pays de la communauté internationale, tels que la France et le Canada, aient déjà indiqué leur intention de nous aider dans ce domaine.

Comme notre système judiciaire est hérité du code Napoléon, je serai à Paris demain pour rencontrer les autorités françaises. Dans le cadre de la relance de la coopération avec la France, le domaine de la justice sera un domaine privilégié au cours des discussions que j'aurai jeudi avec le Premier Ministre français. Nous sommes certains au sein du Gouvernement – et nous espérons que le Gouvernement qui viendra après nous continuera dans la même direction – que, sans justice, on ne peut pas avoir de développement; que, sans justice, on ne peut pas avoir l'état de droit pour lequel nous travaillons tous.

Autre point relatif à la justice : la situation humanitaire et la question de développement en Haïti. La situation humanitaire reste précaire. Des efforts considérables ont été faits par le Gouvernement grâce à une bonne gouvernance politique et économique. Nous avons pu, cette année encore, présenter le nouveau budget pour l'exercice fiscal 2005-2006 à la date prévue, le 1er octobre. Ce budget est équilibré : zéro déficit, aucun recours à la banque centrale. C'était difficile à faire, surtout dans une période de crise, mais c'était indispensable pour renouer avec le genre de crédibilité qu'Haïti avait il y a encore 20 ou 25 ans. L'appui que nous donnent aujourd'hui la Banque

mondiale et le Fonds monétaire international constitue la preuve la plus éloquente que la bonne gestion économique et financière du Gouvernement de transition commence à porter ses fruits. Bien entendu, le Cadre de coopération intérimaire a mis à notre disposition un certain nombre de ressources. Les ressources n'ont pas toujours été mises à notre disposition au moment voulu. Mais, dans l'ensemble, le Cadre de coopération intérimaire a apporté une contribution importante au renforcement de la stabilité et à la création d'emplois en Haïti.

Un certain nombre de projets d'infrastructure ont été mis en place. Les décaissements ont tardé à venir. Surtout, depuis l'élargissement de l'Union européenne, les fonds européens arrivent avec beaucoup plus de difficultés. Je veux espérer que dans les séances que nous aurons avec l'Union européenne à Bruxelles, jeudi et vendredi prochain, nous pourrons revoir ensemble comment améliorer la situation, parce qu'il y a des cas qui, vraiment, nous posent problème. Par exemple, il y a un peu plus d'un an, on annonçait le financement de la route reliant Cap-Haïtien à la frontière dominicaine à Dajabón. Tout le monde en parle. On nous dit que les travaux vont commencer d'un moment à l'autre. Une année est passée et, jusqu'à présent, on n'a pas même commencé la construction d'un seul kilomètre de route. La bureaucratie internationale, nous le savons tous, est lente. Mais des efforts sont faits pour accélérer les choses dans le cas d'Haïti, pays en crise qui était pratiquement menacé par la guerre civile. Si nous pouvions accélérer un petit peu la bureaucratie, ce serait bien.

Certaines organisations ont fait des efforts considérables. Je sais, par exemple, que la Banque interaméricaine de développement a fait des efforts considérables sous la présidence de M. Iglesias pour accélérer les choses, pour permettre que le droit de non-objection soit donné à Port-au-Prince même. Mais, là encore, il y a des procédures très longues qui ralentissent les choses. Il n'empêche que ce qui nous fait plaisir, c'est que les projets sont approuvés. Même si nous n'avons pas l'occasion de lancer les travaux, au moins le prochain Gouvernement, suivant le principe de la continuité de l'État, aura une base à partir de laquelle il pourra continuer d'œuvrer à l'amélioration des conditions des Haïtiens.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité de nous avoir soutenus, la dernière fois au mois de juin, en renouvelant le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 février. Mais je dois dire aux membres du Conseil de sécurité que le 15 février, ce sera huit jours après l'arrivée du nouveau Gouvernement, qui aura besoin, pour un certain temps encore – pour ne pas dire pour longtemps encore – de la présence de la MINUSTAH. Comme gouverner, c'est prévoir, je voudrais dès à présent alerter le Conseil sur la nécessité de commencer à considérer, dans la préparation des budgets pour l'année 2006, qu'Haïti aura besoin de la continuation du programme de la MINUSTAH au moins pour un certain temps encore. Je voulais partager cette idée avec le Conseil et, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, exprimer toute la gratitude de la nation haïtienne pour les efforts déployés par les membres du Conseil de sécurité afin de contribuer à la stabilisation et au développement d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République d'Haïti de son importante déclaration. Je saisis cette occasion pour remercier, au nom du Conseil de sécurité, le Premier Ministre de la République d'Haïti d'être venu s'adresser devant le Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Conformément à l'accord préalable auquel le Conseil est parvenu, j'invite à présent les membres du Conseil à des consultations après la levée de cette séance.

La séance est levée à 15 h 45.